

27 mai
1897

à Messieurs les Emplereux
De la Caisse de prêts.

Déclaration

Messieurs et chers voisins
ou administrateurs.

Vous le savez, Messieurs et chers
voisins, il faut savoir pleurer avec
ceux qui pleurent ^{mais pas moi} ~~et ceux qui n'ont pas~~
~~eu de quoi pleurer~~ ^{et ceux qui n'ont pas}
eu de quoi pleurer ^{mais non moins obligés,} il faut savoir
troubler et géloter avec ceux qui troulent
et qui gélotent.

D'après ce principe d'humanité
j'ai troulé et géloté avec vous, ^{Chaque}
fois que je songeai à l'humilité de votre
bureau, j'ai fait plus, je me suis ^{ou}
obligé de solliciter une amélioration
au sort des employés et des emprunteurs
de la caisse de prêts, ^{faible} il a ^{été} entendu, ^{mes} prières
adressées à votre président ont été
écoutées il vous a été accordé du feu
pour un chauffage perpétuel.

En échange et de par le principe
de ~~la~~ réciprocité qui est ^{la base} celui de l'éternelle
justice

Veuillez vous acquiescer de ce devoir
en sollicitant pour les pauvres
à leur nom, confier
tous ces ^{à leur nom, confier} disjonction du conseil
aussi justement désigné ^{que les principaux de St. Barthelemy} pour obliger
vos voisins et en particulier celui qui
à l'honneur d'être

Lyon, ce 27 mai, Votre dévoué

1854.

Cherrier

~~Notre~~ ^{Notre} - Sec. de la caisse de prêts
honoraires